



Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer (DDTM)  
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des  
Risques  
2, rue Jean Richepin  
BP 50909  
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 223

Perpignan, le 14 MAI 2025

**Objet** : avis sur le projet de lotissement Le Clot des Albères à Brouilla

Monsieur le Chef de service,

Vous soumettez le dossier cité en objet à l'avis de la CLE. Le projet consiste à construire un lotissement au sud-ouest de la commune de Brouilla, avec 32 lots individuels et un lot collectif sur une surface de 1,6 hectares. Le dossier apporte des éléments, fournis par la communauté de communes des Aspres (CCA), sur les besoins complémentaires en eau potable et les capacités de la ressource :

- besoins en eau : 2500 à 3000 m<sup>3</sup>/an représentant 3 à 4% des usages actuels à Brouilla
- autorisation actuelle : 438 000 m<sup>3</sup>/an
- consommation de 77 000 m<sup>3</sup> maximum sur les 6 dernières années (*note : il s'agit ici du volume consommé et non du volume prélevé sur le milieu*).

Brouilla est alimentée par le forage du pont de Brouilla, ouvrage exploitant les alluvions quaternaires à 11m de profondeur. Une connexion de secours existe avec le Pliocène maillé de la CCA. Ainsi, la règle R1 du SAGE est respectée puisqu'hors secours le Pliocène n'est pas exploité. Le SMNPR attire toutefois l'attention du pétitionnaire sur les difficultés parfois rencontrées avec les ressources alluvionnaires en période de sécheresse prolongée.

La règle R2 du SAGE prévoit que les nouvelles demandes doivent être rationalisées : pour l'AEP, il s'agit d'atteindre les rendements de réseaux dits « seuil » (67,2% pour l'UDI de Brouilla en 2023) et « objectif » (85% à horizon 2030). En 2023 le rendement de l'UDI de Brouilla est de 40,9 % : la règle R2 du SAGE n'est actuellement pas respectée. D'autre part, le volume prélevé (quaternaire + Pliocène) en 2023 a augmenté de manière exponentielle, tandis que rendement de réseau a connu une chute brutale entre 2022 et 2023 : ces observations mériteraient des explications. La CCA apporte une délibération comportant l'engagement d'atteindre les rendements de réseaux visés, mais cet engagement reste général, sans délai et sans apport technique. Cette délibération (ou ses annexes techniques) doit être plus précise et apporter des justifications sur les moyens investis pour atteindre ces rendements. L'engagement d'atteinte du rendement avant l'accueil des nouveaux habitants doit être clairement fixé.

Afin de pouvoir comprendre la mécanique d'évolution du rendement de réseau de Brouilla, et d'avoir une vision des travaux en cours et prévisionnels pour l'améliorer, il serait nécessaire de disposer d'information plus détaillées de la part de la CCA. En l'absence de ces éléments, le bureau de la CLE considère pour l'instant que le dossier est **incomplet**.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA